

Le 14 juin 2013

**Bolloré : possibilité d'opter pour le paiement  
du dividende en action**

Conformément à la décision des actionnaires réunis en Assemblée générale le 5 juin 2013, les actionnaires ont la possibilité de recevoir le dividende complémentaire de 1,10 € en optant pour le dividende en actions.

Le prix de souscription a été fixé à 291,13 euros. Les actionnaires qui souhaitent bénéficier du versement en titre doivent le faire savoir à leurs intermédiaires financiers dans les délais fixés par ces derniers, au plus tard le 24 juin 2013.

Tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option recevra le dividende en numéraire.

La livraison des actions ou le paiement du dividende en numéraire interviendront le 28 juin 2013.

